



Wallonie

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame Julien et Marine BONET - DEPPE** demeurant **Voie des Chars 107 à 4050 Chaudfontaine**.

Le terrain concerné est situé **Rue des Sept Collines, 27 à 4052 Beaufays** et cadastré **division 1, section E n°369M4**.

Le projet est de type : **Rénovation et transformation d'une maison unifamiliale, rehausse de la toiture et aménagement des abords**, et présente les caractéristiques suivantes : **Article D.IV.40 du CoDT - les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation ; Les écarts portent sur : 1) Zone de construction ouverte : La distance latérale entre le garage et la mitoyenneté est de 5m (minimum 10m) - Une partie de l'avancée de la toiture du garage est une toiture plate végétalisée - La nouvelle toiture de l'habitation sera en chaume (matériau non cuit) ; 2) Zone boisée avant : Placement de murets au niveau du portail (pas de simples piliers) - Les murs de soutènements dépassent le niveau supérieur des terres ; 3) Zone boisée arrière : Seuls des constructions reprises comme décoration de jardin sont autorisées (Placement de murs de soutènement au niveau de la terrasse)**

Le dossier peut être consulté **SUR RENDEZ-VOUS les lundis, mardis et mercredis matin ouvrables de 8h00 à 12h00 et les jeudis ouvrables de 13h00 à 20h00** à l'adresse suivante : **Administration communale de Chaudfontaine - Service Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 - 4053 EMBOURG**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent communal, à l'accueil du service Urbanisme, téléphone : 04/361.54.80, mail : urbanisme@chaudfontaine.be, dont le bureau se trouve avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18 mars 2025 au 1er avril 2025 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Chaudfontaine - Service Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 - 4053 EMBOURG ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chaudfontaine.be